



CPA Élitessur glace Drummond - Saint-Cyrille

SAISON 2026-2027 – Feuillet d'inscription

Catégories d'inscription des patineurs :

PATINAGE PLUS – ÉTAPES 0-6 : pour les enfants âgés de 4 ans et plus au 1^{er} juillet 2026, le patineur apprendra les notions du patinage en passant au travers le programme reconnu de Patinage Québec. Le nombre de séances est de 1 ou 2 par semaine.

PATINAGE PLUS PRÉ-STAR – ÉTAPES 4-5-6 : une fois la session terminée et dès l'étape 3 réussie, le patineur peut s'inscrire dans ce groupe afin de poursuivre vers l'obtention des étapes 4 à 6. Ce groupe compte 1 séance par semaine avec un entraînement hors glace. Il est recommandé d'inscrire l'enfant à une séance additionnelle en Patinage Plus.

PATINAGE PLUS ADULTE : séance de patinage pour les personnes intéressées par la mise en forme et l'apprentissage du patin de base. Le nombre de séances est fixé à 1 ou 2 par semaine selon l'inscription choisie.

Port du casque – IMPORTANT !

Patinage Canada exige le port du **casque de hockey homologué CSA** pour tous les patineurs jusqu'à la réussite de l'étape 5 du programme Patinage Plus.

Les casques doivent porter l'autocollant CSA et respecter la date de péremption. Ils seront vérifiés par nos parents bénévoles. **Les patineurs ne portant pas de casque conforme se verront refuser l'accès à la patinoire. Cette exigence nous est imposée et nous avons l'obligation de la respecter.**

STAR 1 à 4 – ÉTAPE 5 RÉUSSIE et + : pour les patineurs prêts à pratiquer le patinage artistique auprès d'un entraîneur privé choisi selon le niveau de compétition à venir pour la saison et/ou n'ayant pas réussi au moins 1 test de niveau Star 5. Un adulte qui pratique le patinage artistique auprès d'un entraîneur privé choisi pratiquant jusqu'au boucle piqué et/ou n'ayant pas réussi au moins 1 test de niveau Star 5. Le nombre de séances est fixé à 2 ou 3 par semaine selon l'inscription choisie.

STAR 5 et + : pour les patineurs prêts à pratiquer le patinage artistique auprès d'un entraîneur privé choisi selon le niveau de compétition à venir pour la saison et/ou ayant réussi au moins 1 test de niveau Star 5. Un adulte qui pratique le patinage artistique auprès d'un entraîneur privé choisi pratiquant le saut de boucle (Loop) et/ou ayant réussi au moins 1 test de niveau Star 5. Le nombre de séances est fixé à 2 ou 3 ou 4 par semaine selon l'inscription choisie.

OLYMPIQUES SPÉCIAUX:

Le patinage artistique est un sport dans lequel les individus, en simple ou en couple, exécutent des éléments techniques : sauts, jeux de jambes et autres mouvements complexes et stimulants sur des patins à glace. Les patineurs artistiques compétitionnent à divers niveaux allant de débutant jusqu'au niveau Olympique (senior), dans des compétitions locales, nationales et internationales.

APPRENTI ATHLÈTE / STAR PRIMAIRE : patineurs de niveaux récréatifs et compétitifs fréquentant un établissement primaire leur permettant de pratiquer le patin durant les heures scolaires. L'horaire d'entraînement sur glace est fixé à 4 jours par semaine à raison de 2 heures par jour du lundi au vendredi.

CONCENTRATION ÉTUDES PATINAGE : patineurs de niveaux récréatifs et compétitifs fréquentant un établissement secondaire, offrant le programme Concentration Études Patinage (incluant le Collège St-Bernard et École secondaire Marie-Rivier). L'horaire d'entraînement sur glace est fixé à 5 jours par semaine à raison de 2 heures par jour du lundi au vendredi, selon l'horaire établi par le CPA et l'établissement scolaire.

SPORT-ÉTUDES : patineurs de niveaux compétitifs fréquentant l'école Secondaire Marie-Rivier de Drummondville offrant le programme Sport-Études. L'horaire d'entraînement sur glace est fixé à 5 jours par semaine à raison de 3 heures sur glace par jour du lundi au vendredi selon l'horaire établi par le CPA.

ALLIANCE SPORT-ÉTUDES : patineurs de niveaux compétitifs fréquentant un établissement collégial, universitaire. L'horaire d'entraînement sur glace est fixé à 5 jours par semaine à raison de 3 heures par jour du lundi au vendredi selon l'horaire établi par le CPA.

Inscription

L'inscription doit être faite via le Drummondville Sports;
Payer en ligne via votre compte Sport Plus;

Ou en personne à : 1380 rue Montplaisir à Drummondville
Ou par téléphone : 819-478-1486, poste 8140

Pour être valide, l'inscription doit être accompagnée du paiement complet ainsi que des formulaires dûment remplis.

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription pour :

- Saison complète **21 août 2026**

- Pour les inscriptions tardives, communiquer avec le CPA par courriel pour voir les disponibilités et les frais.

Les inscriptions sont acceptées selon l'ordre de réception au Drummondville Sports. Le nombre d'inscriptions est limité. De plus, un groupe peut être annulé si le nombre de patineurs est insuffisant.

Demande de remboursement

Toute demande de remboursement doit être transmise au courriel du CPA. Si les cours sont commencés, les montants suivants ne pourront être remboursés :

- Une pénalité prévue par la loi correspond au prorata du service rendu
- Affiliation à Patinage Canada 63,70\$
- Frais d'adhésion au CPA 50 \$

Modifications à l'horaire

L'horaire est sujet à des variations. En effet, nous partageons les patinoires avec d'autres associations sportives qui tiennent aussi des événements (compétitions, tournois).

De plus, nous devons conjuguer avec de possibles modifications dues aux travaux prévus au Centre Marcel-Dionne.

AUCUN REMBOURSEMENT OU AUTRE COMPENSATION NE SERA DONNÉ POUR DES SÉANCES ANNULÉES OU DÉPLACÉES.

Les modifications à l'horaire vous seront communiquées dès que possible PAR COURRIEL. Restez à l'affût de vos courriels et suivez-nous sur Facebook.

Entraîneurs et assistants

Les entraîneurs œuvrant sur la glace du CPA sont certifiés par Patinage Canada. Des assistants de programme (11 ans et +) peuvent s'ajouter selon le ratio de patineurs et le type de session et ils répondent aux critères de Patinage Québec.

Veste CPA - Identification des athlètes

Le CPA procédera à la commande de vestes d'entraînement qui devront être portées obligatoirement par les athlètes lors des compétitions, tests et séminaires. Les frais vous seront expliqués en début de saison. Le port de vêtement identifiant d'autres clubs de patinage artistique est strictement interdit sur nos glaces.

Communications par courriel – IMPORTANT !!!

En vous inscrivant ou en inscrivant votre enfant à une activité de patinage chez nous, vous devenez membre du Club et êtes en droit de recevoir toutes les communications qui concernent nos activités. Nous communiquons exclusivement par courriel avec nos membres. Lors de l'inscription, veuillez fournir une adresse de courriel valide où nous pourrions vous rejoindre rapidement, en cas de besoin (modification d'horaire, besoin d'information, renseignements à vous communiquer, etc.).

Chaque membre est responsable d'en assurer le suivi.



Coordonnées
1380, rue Montplaisir
Drummondville (QC), J2C 0M6
cpadrumscyrille@gmail.com

**Suivez-nous sur Facebook !
(Club Drummond St Cyrille)**

Saison 2026-2027				
Saison : 31 août 2026 au 20 mars 2027 (excluant du 20 décembre 2026 au 2 janvier 2027 et excluant du 28 février au 6 mars 2027)				
Session hiver : 4 janvier au 20 mars 2027 (excluant du 28 février au 6 mars 2027)				
Aréna Saint-Cyrille (SCY) : Début 15 septembre 2026				
OYC: Olympia Yvan Cournoyer (glace Olympia)		OLP: Olympia Yvan Cournoyer (glace Olympique)		SCY: Aréna Saint-Cyrille
Catégorie		Horaire	Tarifs	Remarque
	Affiliation	-	\$63.70	Tous les patineurs doivent être affiliés à Patinage Canada annuellement. Ce frais est ajouté au tarif d'inscription dans le groupe choisi et s'applique 1 fois seulement.
	Frais d'adhésion au CPA	-	\$50.00	Frais annuel pour être membre du CPA. Ce frais est ajouté au tarif d'inscription dans le groupe choisi et s'applique 1 fois seulement.
1	Patinage Plus (Étapes 0-6) (4 ans et plus au 1 ^{er} juillet 2026)	1X / semaine, choisir entre : A - Lundi 18h à 18h50 (OYC) B- Mardi 18h à 18h50 (SCY) C- Mercredi 18h à 18h50 (OLP) D- Samedi 10h10 à 11h (SCY) 2X / semaine, choisir entre : A - Lundi 18h à 18h50 (OYC) B- Mardi 18h à 18h50 (SCY) C- Mercredi 18h à 18h50 (OLP) D- Samedi 10h10 à 11h (SCY)	Saison : A) 155 \$ / 1 X semaine B) 215 \$ / 2 X semaine	- Étapes 0-6 du programme PQ - 50 patineurs maximum / séance - Âgés de 4 ans au 1 ^{er} juillet 2026 - 40 patineurs maximum (Mardi)
2	Patinage Plus - Pré-STAR (Étape 3 réussie)	Samedi 11h à 11h50 (SCY) Hors glace: Samedi 10h15 à 10h45 (SCY)	Si inscrit dans le Patinage Plus : Saison : A) 60 \$ / 1 X semaine Si seulement dans le Patinage Plus Pré-STAR : Saison : A) 155 \$ / 1 X semaine	- Étapes 4-5-6 du programme PQ - 40 patineurs maximum
3	Patinage Plus - Privé	Lundi 16h à 16h50 (OLP)	Saison : A) 70 \$ / 1 X semaine	- 20 patineurs maximum / séance
4	STAR 1 à 4 (Patinage privé)	A - Lundi 16h à 17h50 (OYC) B – Mardi 16h à 17h20 (OLP) C - Mardi 16h à 17h40 (SCY) D - Mercredi 16h à 17h50 (OLP) E – Jeudi 16h à 17h30 (OLP) F - Vendredi 16h à 17h30 (OLP) G - Samedi 7h à 9h45 (SCY) H: Lundi 8h à 10h (OLP)** I : Mardi 8h à 10h (OLP)** J : Mercredi 8h à 10h (OLP)** K : Jeudi 8h à 10h (OLP)** L : Vendredi 8h à 10h (OLP)**	Saison : A) 200 \$ / 2 X semaine B) 250 \$ / 3 X semaine	- 20 patineurs maximum / séance - Hors glace : Mercredi 18h à 18h45 (OLP)
6	STAR 5 et + (Patinage privé)	A - Lundi 19h à 20h (OYC) B – Mardi 16h à 17h20 (OLP) C - Mardi 16h à 17h40 (SCY) D - Mercredi 19h à 20h (OLP) E - Jeudi 16h à 17h30 (OLP) F - Vendredi 17h45 à 19h20 (OLP) G - Samedi 7h à 9h45 (SCY) H: Lundi 8h à 10h (OLP)** I : Mardi 8h à 10h (OLP)** J : Mercredi 8h à 10h (OLP)** K : Jeudi 8h à 10h (OLP)** L : Vendredi 8h à 10h (OLP)** M: Mardi 16h à 17h20 (OLP)**	Saison : A) 200 \$ / 2 x semaine B) 250 \$ / 3 x semaine C) 300 \$ / 4 x semaine	- 20 patineurs maximum / séance - Hors glace : Lundi 18h à 18h45 (OLP)
7	Patinage Plus Adulte (Cours de groupe étape 1 à 6)	Mardi 18h à 18h50 (SCY) Samedi 11h à 11h50 (SCY)	Saison : A) 155 \$ / 1 X semaine B) 215 \$ / 2 X semaine	-10 patineurs maximum / séance
8	Apprenti-athlète STAR Primaire	- 4 jours / semaine - 2 heures / jour	Saison scolaire : Vous recevrez une facture ventilée approuvée par Patinage Québec **pour plus de détails communiquez avec le CPA**	Temps de glace du lundi au vendredi entre 8h et 16h + Hors-Glace Horaire établi par le CPA et les établissements scolaires (31 août 2026 au 15 juin 2027)
9	Concentration Études Patinage	- 4-5 jours / semaine - 2 heures / jour	Saison scolaire : Vous recevrez une facture ventilée approuvée par Patinage Québec **pour plus de détails communiquez avec le CPA**	
10	Sport-Études (Marie-Rivier)	- 5 jours / semaine - 3 heures / jour		
11	Alliance Sport-études	- 5 jours / semaine - 3 heures / jour		

Note : Star 1 à 4 et Star 5 et + : 8h à 10h **sous approbation du CPA**

**Suivez-nous sur Facebook !
(Club Drummond St Cyrille)**



Saison 2026-2027

Règlements administratifs

Ces règlements s'appliquent à tous les événements et activités tenus par le CPA, à moins d'indications plus spécifiques à l'événement.

Inscription

Les inscriptions, **accompagnées du paiement complet selon les dates limites fixées et les formulaires dûment remplis**, seront acceptées selon l'ordre d'entrée au Drummondville Sports, en tenant compte du lieu de résidence.

Remboursement

Il est possible de demander l'annulation de l'inscription d'un patineur et le remboursement des frais d'inscription. Tel que mentionné dans le feuillet explicatif, certains montants ne sont pas remboursables et seront retenus par le CPA si une demande de remboursement est faite. Tout horaire peut être modifié par le CPA sans préavis et tient compte du nombre de patineurs inscrits.

Toute demande de remboursement doit être transmise au courriel du CPA. La date de réception du courriel sera considérée comme la date de demande de remboursement.

Si les cours sont commencés, les montants suivants ne pourront être remboursés :

- Une pénalité prévue par la loi correspond au prorata du service rendu
- Affiliation à Patinage Canada 63,70\$
- Frais d'adhésion au CPA 50 \$

Parcelle

Pour faire l'achat d'une parcelle, votre entraîneur devra informer le CPA par courriel au moins 48 heures à l'avance. Le CPA validera que le maximum de patineurs sur la glace n'est pas atteint. Le coût est de 10\$ par parcelle (50 minutes). L'argent, dans une enveloppe identifiée au nom du patineur avec la date de la parcelle, doit être glissé sous la porte du bureau du CPA avant le début de l'entraînement. Pour les patineurs non-inscrits venant de l'extérieur, l'achat de temps de glace en parcelle ne donne pas accès aux activités hors glace. Il est également possible de se procurer via le CPA une carte de 8 parcelles au coût de 60\$. Cette carte devra être autographiée par votre entraîneur lors de chaque parcelle utilisée.

Accès aux patinoires

Les patineurs membres du CPA Élitessur glace Drummond – Saint-Cyrille ont accès aux périodes de glace couvertes par leur inscription. Il est de la responsabilité des patineurs d'obtenir l'autorisation de son entraîneur et **du CPA** avant d'accéder à d'autres périodes de glace que celles prévues par leur inscription. La demande d'ajout de période de glace doit être faite par son entraîneur, par courriel au moins **48 heures à l'avance**, cpadrumscyrille@gmail.com. Les périodes de glace ne peuvent être échangées ou vendues entre les patineurs. Aucun échange ou remise de glace n'est accepté. Les patineurs doivent quitter la glace dès que s'ouvre la porte de la surfaceuse.

Annulation de séance

Le CPA n'est pas responsable du temps perdu pour défauts mécaniques, électriques, etc., de transfert de glace pour raisons majeures, d'accidents, d'objets perdus ou volés ou de toute annulation faite par la Ville de Drummondville. Le CPA planifie les activités de la saison au meilleur de sa connaissance; advenant le besoin d'annuler une séance, il tentera d'obtenir des heures de remplacement, et ce, aux heures jugées les plus appropriées disponibles, mais ne peut en garantir l'obtention.

Les sessions de tests tenues par le CPA et les compétitions organisées par le CPA ne sont pas considérées comme des annulations et n'entraînent pas de remboursement ou de remise de glace. **Aucun remboursement ne sera fait et aucune raison ne justifie le non-paiement de la facture pour laquelle le parent ou le tuteur aura signé.**

Musique

L'entraîneur ou le patineur peut demander la musique de son programme une fois par 15 minutes. La musique doit être jouée en entier à la demande de l'entraîneur et/ou du patineur afin d'éviter les pertes de temps et de respecter l'équité entre les patineurs. Pour des raisons pratiques, il est interdit d'exécuter un programme qui amènera à excéder la période disponible au CPA (commencer un solo trop long pour s'achever avant la fin du cours).

Responsabilité

Le CPA est régi par les règlements et politiques de Patinage Canada, de Patinage Québec, de la Ville de Drummondville et la charte et règlements du CPA Élitessur glace Drummond – Saint-Cyrille. Les patineurs et leurs représentants renoncent à toute réclamation contre le CPA et ses organisateurs, les officiels, ses entraîneurs et assistants de programme.

Le CPA n'est pas responsable de la perte ou du vol des effets personnels de ses membres, accompagnateurs et entraîneurs.

Chambres

Des chambres sont mises à la disposition des patineurs pour revêtir leurs vêtements d'entraînement et chausser leurs patins. Les garçons et les filles doivent utiliser des chambres différentes, l'information vous sera communiquée en début de saison dans le courriel d'introduction.

Bon patin à tous !!!



Saison 2026-2027
IDENTIFICATION DU PATINEUR

Prénom du patineur : _____ Nom : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Date de naissance : _____ Numéro de Patinage Canada : _____
(jour/mois/année) (Non membre seulement)

COURRIEL : _____ Téléphone : _____

Nom de l'entraîneur choisi (cours privé seulement) : _____

Inscription (voir feuillet pour dates incluses)							
☐ Saison				☐ Hiver			
Cours de groupe (voir feuillet pour conditions)							
☐ 1X / semaine ☐ 2X / semaine Patinage Plus – (Étapes 0-6)		☐ 1X / semaine Patinage Plus – Pré-STAR (Étapes 4-6)		☐ Patinage Plus Privé		☐ Patinage Plus Adulte (Cours de groupe)	
Lundi 18h à 18h50 (1)		Hors glace Samedi 10h15 à 10h45 (3)		Lundi 16h à 16h50 (2)		Mardi 18h à 18h50 (3)	
Mardi 18h à 18h50 (3)		Samedi 11h à 11h50 (3)				Samedi 11h à 11h50 (3)	
Mercredi 18h à 18h50 (2)							
Samedi 10h10 à 11h (3)							
Récréatif (voir feuillet pour conditions)							
STAR 1 à 4				STAR 5 et +			
Choisir 2 ou 3 jours d'entraînement selon l'inscription choisie				Choisir 2, 3 ou 4 jours d'entraînement selon l'inscription choisie			
☐	Lundi 16h à 17h50 (1)	☐	Jeudi 16h à 17h30 (2)	☐	Lundi 19h à 20h (1)	☐	Jeudi 16h à 17h30 (2)
☐	Mardi 16h à 17h20 (2)	☐	Vendredi 16h à 17h30 (2)	☐	Mardi 16h à 17h20 (2)	☐	Vendredi 17h45 à 19h20 (2)
☐	Mardi 16h à 17h40 (3)	☐	Samedi 7h à 9h45 (3)	☐	Mardi 16h à 17h40 (3)	☐	Samedi 7h à 9h45 (3)
☐	Mercredi 16h à 17h50 (2)	☐		☐	Mercredi 19h à 20h (2)	☐	Samedi 7h à 9h45 (3)
☐	Hors glace Mercredi 18h à 18h45 (2)	☐		☐	Hors glace Lundi 18h à 18h45 (1)	☐	
Concentration Patinage (Voir feuillet pour conditions)							
Primaire		Secondaire			Secondaire		
☐	Établissement scolaire :	☐	Collège St-Bernard	☐	Marie-Rivier (AM)		
Sport-Études (Voir feuillet pour conditions)							
Apprenti-Athlètes		Sport-Études			Adulte compétitif		
☐	Établissement scolaire :	☐	École Secondaire Marie-Rivier (PM)	☐	Établissement scolaire (si applicable) :		
Lieux d'entraînement							
(1) Olympia Yvan Cournoyer – glace Olympia OYC			(2) Olympia Yvan Cournoyer – glace Olympique OLP			(3) Aréna St-Cyrille SCY	

IMPORTANT

Pour les inscriptions faites après le 21 août 2026, vous devez obtenir la confirmation d'affiliation avant d'accéder à la glace.

Je reconnais avoir pris connaissance du feuillet explicatif, de la note ci-dessus et des règlements (en annexe). Je désire m'inscrire ou inscrire l'enfant dont le nom apparaît sur ce formulaire au CPA Élitess sur glace Drummond – Saint-Cyrille pour la saison en cours. Je m'engage à respecter les règlements du CPA et dégage le CPA de toute responsabilité pour tout accident que je pourrais subir ou que pourrait subir mon enfant durant et après les séances de patinage.

Signature du parent ou tuteur

Date